



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 104142

Texte de la question

M. Victor Brial souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'outre-mer sur l'engagement de l'État pour la représentation d'une force de propositions liée à l'insertion et l'orientation professionnelle des étudiants ultramarins en métropole. Il fait référence au colloque de l'intergroupe parlementaire du 19 mai 2006 proposant la construction de l'avenir de l'outre-mer par la réussite de ses étudiants. Une mauvaise orientation pour une insertion difficile dans le monde du travail, c'est le quotidien d'une grande partie des étudiants ultramarins. La Haute Autorité de lutte contre la discrimination aide les stagiaires et nouveaux entrants dans la vie active à pallier le mur de la discrimination, mais il pense qu'une réglementation claire et commune, aussi complexe soit-elle, doit être appliquée parallèlement pour balayer ce fléau. Il est clair que la difficulté majeure d'obtention d'une bonne orientation débouchant sur une insertion réussie passe par l'optimisation de la circulation de l'information dans les collèges, les lycées et les universités. Il pense que l'étudiant ultramarin doit être doté d'un bagage de données de manière qu'il ait en tête le projet final auquel il veut aboutir, et par quels moyens y parvenir. Est-ce que sa formation est en accord avec les mutations décrites dans les perspectives de développement de sa collectivité ou pays d'outre-mer d'origine, quelle valeur ajoutée pourrait-il apporter ? Peut-être, également, l'étudiant envisage-t-il dès le départ de faire carrière sur le sol métropolitain dans la durée, ou d'un moins mûrir un projet études-carrière, avant un retour au pays ? Par ailleurs, il serait judicieux d'encourager le projet du président de l'intergroupe de fédérer les associations métropolitaines d'orientation et d'insertion des étudiants ultramarins pour construire efficacement leurs actions. Sans le concours appuyé des pouvoirs publics, les objectifs du mouvement associatif étudiant ne seront pas atteints. Il souhaiterait recueillir son point de vue pour apporter des solutions optimisant la fluidité de circulation de l'information, facteur fondamental qui augmenterait la probabilité de réussite des « projets étudiants ultramarins » en tenant compte des témoignages recueillis lors du colloque de l'intergroupe parlementaire du 19 mai 2006.

Données clés

Auteur : [M. Victor Brial](#)

Circonscription : Wallis-et-Futuna (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104142

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 2006, page 9753